

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 29 mai 2024, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Hélène Després, enseignante
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Dave Lafond, parent
Valérie Laurin, représentante du soutien
Annick Moreau, parent
Mireille Thériault, directrice par intérim

M. Richard Blondeau, parent

Absences : M^{mes} Francine Beaupré, enseignante
Jovette Deschênes, représentante du Service de garde

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

4.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

4.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

4.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE23-24-28 IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 4.1 Accueil et mot de bienvenue
- 4.2 Vérification du quorum
- 4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024
- 4.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024
- 4.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 4.7 Approbation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2024-2025
- 4.8 Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements 2023-2024
- 4.9 Sorties des journées pédagogiques 2024-2025 du service de garde
- 4.10 Accueil progressif du préscolaire 2024-2025
- 4.11 Cibles du savoir-vivre et profil comportemental 2024-2025

Informations

- 4.12 De la présidence
- 4.13 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 4.14 Du représentant de la communauté
- 4.15 Du Service de garde
- 4.16 De la direction
- 4.17 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 4.18 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

4.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

CE23-24-29 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024 est parvenu aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

Concernant l'organisation scolaire pour 2024-2025 (point 3.19), la directrice précise que le nouveau local de classe accueillera un groupe de 2^e année; cette décision a été prise après analyse et consultation avec l'équipe-école.

4.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

4.7 APPROBATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 2024-2025

Madame Mireille Thériault présente les services complémentaires et de soutien qui seront offerts aux élèves en 2024-2025. Au niveau des professionnels non enseignant, les services suivants sont renouvelés :

- Orthophonie : service reconduit à deux jours par semaine
- Orthopédagogie : service reconduit à 100 %
- Psychoéducation : service augmenté à trois jours par semaine (ajout d'une journée).

Il est également spécifié qu'une enveloppe budgétaire est réservée afin de permettre des évaluations psychologiques à l'externe (au privé).

Concernant le personnel de soutien, les services TES présentement offerts aux élèves sont reconduits en 2024-2025 (six postes).

CE23-24-30 CONSIDÉRANT que les articles 88 et 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par la direction de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que ladite programmation des services complémentaires et particuliers doit être élaborée avec la participation du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que la programmation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2024-2025 soit approuvée, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

4.8 ATTESTATION DU TRANSFERT DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS 2023-2024

La directrice présente ce dossier en décrivant brièvement les activités et ressources mises en place, le tout dans le but d'attester du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements. Elle répond ensuite aux interrogations des membres.

CE23-24-31 CONSIDÉRANT que l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des *Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires* pour les années 2021-2022 à 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'annexe 3 des *Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires* prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que le Conseil d'établissement de l'école des Cimes confirme que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, tel que détaillé dans le document joint à la présente résolution, ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le Conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Adoptée à l'unanimité

4.9 SORTIES DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2024-2025 DU SERVICE DE GARDE

En l'absence de la responsable du Service de garde, madame Isabelle Bélanger, éducatrice classe principale, rappelle que le montant maximal annuel pouvant être facturé aux parents pour les sorties et activités offertes par le Service de garde lors des journées pédagogiques est de

120 \$. Par contre, suite à la présentation de la programmation 2024-2025 effectuée, il s'avère que ce montant peut atteindre 125,70 \$ si un enfant participe à toutes les activités.

CE23-24-32 IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que la programmation des activités et sorties du Service de garde 2024-2025 soit approuvée et que le dépassement de coût pouvant en résulter soit également approuvé.

Adoptée à l'unanimité

4.10 ACCUEIL PROGRESSIF DU PRÉSCOLAIRE 2024-2025

La directrice décrit l'entrée progressive qui se vivra, pour tous les élèves du préscolaire, sur quatre demi-journées, soit du 27 au 30 août 2024. Les élèves seront en classe de 8 h 30 à 10 h 30, avec un congé en après-midi ou au Service de garde pour les parents qui le désirent. La première journée complète d'école sera le mardi 3 septembre 2024.

CE23-24-33 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire élaboré et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que l'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire 2024-2025 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4.11 CIBLES DU SAVOIR-VIVRE ET PROFIL COMPORTEMENTAL 2024-2025

En lien avec les cibles d'apprentissage travaillées par l'équipe-école, les règles de bonne conduite seront désormais des cibles du savoir-vivre. Madame Mireille Thériault entretient donc les membres à ce sujet et répond aux interrogations.

CE23-24-34 CONSIDÉRANT les articles 76 et 77 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité et que le personnel de l'école doit participer à leur élaboration;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Laurin que les cibles du savoir-vivre présentées par la direction pour 2024-2025, de même que le profil comportemental, soient approuvés, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

4.12 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

4.13 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, rappelle que la prochaine séance se tiendra le 5 juin 2024.

4.14 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Éliane Tremblay, animatrice à la *Maison des jeunes*, étant absente, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

4.15 DU SERVICE DE GARDE

Madame Isabelle Bélanger transmet, de la part des éducatrices, une demande de dérogation à la Politique alimentaire du CSSPS pour la journée du 19 juin. Cette demande est refusée et il est plutôt suggéré de tenir de belles activités avec les jeunes.

4.16 DE LA DIRECTION

Madame Mireille Thériault propose aux membres de tenir un social lors de la séance du 12 juin prochain. Après échange, il est entendu qu'un souper sera offert à l'école, avant la rencontre. Comme du St-Hubert sera commandé, un sondage sera transmis par courriel afin de connaître les choix de chacun.

Elle termine en décrivant l'échéancier des travaux de réfection des salles de toilettes qui seront effectués cet été et qui débiteront le 21 juin prochain.

4.17 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune question ou commentaire.

4.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 30.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin